

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----  
Séance du 24 septembre 2010  
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45  
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45  
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15  
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08  
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Agence Locale de l'Energie - Etude de planification énergétique menée avec  
l'A'urba - Demande de subvention - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Face à la double contrainte du changement climatique et de l'épuisement des ressources fossiles, il apparaît nécessaire que les territoires s'engagent, dans le cadre de leurs plans Climat, vers le « facteur 4 », c'est-à-dire la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'échéance 2050.

L'Agence Locale de l'Energie (ALE) et l'A'urba se sont associées en 2009 pour réaliser une étude de caractérisation thermique du parc de logements existant sur la Cub, afin de mieux connaître l'état des consommations d'énergie des bâtiments, à partir des nombreuses bases de données de l'A'urba sur le patrimoine existant et d'hypothèses thermiques par typologie de bâtiment et par périodes de construction.

Les 2 organismes proposent de poursuivre en 2010 leur collaboration pour construire une base physique d'un futur outil d'aide à la planification, permettant de rechercher une adéquation entre les besoins énergétiques du parc de bâtiments et les ressources énergétiques disponibles, notamment en termes d'énergies renouvelables.

Cette étude est tout à fait intéressante pour la CUB, et notamment dans le cadre de son plan climat en cours d'élaboration, car elle doit permettre de mieux connaître le secteur du bâtiment existant sur notre territoire et d'envisager ensuite des actions appropriées et pertinentes pour réduire significativement les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Cette étude est d'ores et déjà inscrite dans le programme de travail 2010 de l'A'urba mais n'était pas encore décidée au moment de la validation du programme de travail de l'ALE, en février 2010.

Par conséquent, notre établissement public est sollicité pour participer au financement du travail qui sera mené par l'ALE sur cette étude, à hauteur de 17.000,00 € TTC, ce qui correspond à 28,33 % d'un montant total évalué à 60.000,00 € TTC.

L'ADEME et la Ville de Bordeaux se sont également montrées intéressées par cette démarche et participeront financièrement à cette étude.

Par ailleurs, l'étude de planification énergétique fait également partie de l'accord cadre CUB-ADEME.

Pour permettre à l'ALE de contribuer à cette étude, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle.

Cette subvention exceptionnelle vient en complément de la subvention de fonctionnement d'un montant de 60.000,00 € attribuée à l'ALE pour l'année 2010 par délibération n° 2010/047 du 19 février 2010.

La convention ci annexée définit les engagements réciproques et les modalités de règlement de cette subvention.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

Postes de dépenses	Montant en € TTC	Financeurs	Montant en € TTC	%
Charges de personnel, impôts et taxes et charges associées	60.000,00 €	Ressources propres	13.000,00 €	21,67%
		ADEME - FEDER	25.000,00 €	41,67%
		Communauté Urbaine de Bordeaux	17.000,00 €	28,33%
		Ville de Bordeaux	5.000,00 €	8,33%
<b>TOTAL HT</b>	<b>60.000,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>60.000,00 €</b>	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,  
**VU** la délibération n°2007/0569 du 13 juillet 2007 précisant les finalités et la méthodologie de la démarche Plan Climat,

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT :**

Qu'en raison des objectifs de la Communauté Urbaine de Bordeaux en matière d'aménagement durable et de planification urbaine,

Qu'en raison de l'intérêt de cette étude et de ses objectifs visant à la limitation des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables, qui s'inscrivent dans le cadre du Plan Climat de la CUB.

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

Il est attribué une subvention exceptionnelle à l'association Agence Locale de l'Energie pour un montant de 17. 000,00 € TTC.

**Article 2 :**

L'objectif de cette subvention est la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux à la réalisation d'une étude de planification énergétique menée en collaboration avec l'A'urba.

**Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

**Article 4 :**

La dépense sera imputée au budget principal de l'exercice 2010 en section de fonctionnement pour la somme de 17 000,00 € TTC, chapitre 67, fonction 8330, article 6745, CRB D400.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 OCTOBRE 2010**

**PUBLIÉ LE : 7 OCTOBRE 2010**

M. PATRICK BOBET